

# Conditions Spécifiques

## ARTICLE 1 : Définitions

Pour les besoins des présentes, les termes ci-après auront, sauf disposition explicite contraire, le sens qui leur est donné dans le présent article. Tous les termes commençant par une majuscule et non définis dans les présentes Conditions Spécifiques auront le sens qui leur est donné dans les Conditions Générales de Vente du Prestataire.

- **Prestataire** : désigne la société « CELESTE », qui fournit la solution « BaaS MS 365 » conformément aux présentes Conditions Spécifiques.
- **Client** : désigne toute personne morale qui souscrit à la solution « BaaS MS 365 » et signe un devis ainsi que les Conditions Générales de Vente du Prestataire.
- **BaaS MS 365 (backup as a service Microsoft 365)** : désigne une solution de sauvegarde externalisée as-a-service des applications MS365 s'administrant via une interface web dédiée à chaque client. Cette offre ne comprend pas de service de « Managed Services ».
- **Interface** : désigne l'espace client dédié mis à disposition par CELESTE pour permettre au Client d'accéder à la console d'administration de ses sauvegardes.
- **Sauvegarde externalisée as-a-service MS365** : une sauvegarde cloud est une copie, grâce à un logiciel tiers développé à cet effet, des données d'applications stockées sur des serveurs distants via Internet, permettant un accès sécurisé et une récupération en cas de perte.
- **Microsoft 365** : service d'abonnement aux applications de bureautiques et de services en ligne édités par Microsoft.

## ARTICLE 2 : Objet

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de préciser les conditions applicables à la fourniture par CELESTE à ses Clients du Service : « BaaS MS 365 ».

2.1. La solution « BaaS MS 365 » permet au Client de sauvegarder les données lui appartenant, des applications MS365 suivantes : Outlook, Teams, Exchange, SharePoint et OneDrive.

2.2. Le Client effectuera, via son interface « BaaS MS 365 », l'administration de ses sauvegardes en toute autonomie et sans intervention, sous quelque forme que ce soit, du Prestataire.

2.4. Le Prestataire est soumis à une obligation de moyens dans le cadre de l'offre « BaaS MS 365 ».

## Article 3 : Modalités de l'offre « BaaS MS 365 »

3.1. Le Client désignera un administrateur et est responsable de fournir les informations nécessaires à la création de son accès par le Prestataire.

3.2. L'interface « BaaS MS 365 » mise à disposition par le Prestataire, repose sur un service de sauvegarde externalisée as-a-service permettant de réaliser en toute autonomie, par le Client, ses propres politiques de sauvegarde.

3.3. Le Client atteste que le salarié titulaire du compte d'administrateur « BaaS MS 365 » créé par le Prestataire fait partie de ses effectifs, ce dont il déclare être en mesure d'apporter la preuve à tout moment sur simple demande du Prestataire et reconnaît être responsable de la création, de la bonne gestion et de la suppression du compte administrateur selon sa politique de sécurité interne.

3.5 Le Prestataire s'engage à ne pas accéder de quelque manière que ce soit, aux données sauvegardées par le client et ne peut, par conséquent pas être tenu responsable en cas de suppression, d'altération ou de violation de la confidentialité de ces dernières.

3.6 Le Client est responsable des informations contenues dans ses données. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect du cadre légal en vigueur.

## Article 4 : Tarification et Facturation

4.1. Le prix de la solution « BaaS MS 365 » sera mentionné sur le Devis signé par le Client et pourra varier en fonction des besoins exprimés par ce dernier, et notamment du volume de services souscrits et de la durée du Contrat. Toute demande d'interruption du service « BaaS MS 365 » par le Client avant la date de fin du contrat fera l'objet d'une facturation supplémentaire de la part du Prestataire, après transmission d'un devis au Client.

4.2. La solution « BaaS MS 365 » est facturée sous forme d'abonnement mensuel. Les factures seront établies sur la base des informations fournies par le Client lors de la souscription à la solution.

4.3 Le paiement du prix se fait par prélèvement bancaire dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable la facturation d'un intérêt de retard au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage, ainsi que de l'indemnité forfaitaire légale, à ce jour : quarante (40) euros, et ce dès l'échéance contractuelle du règlement.

## Article 5 : Accès et utilisation de l'interface « BaaS MS 365 »

5.1. Le Client recevra un accès dédié à l'interface en ligne de la solution « BaaS MS 365 » avec un profil administrateur qui lui permettra d'administrer ses sauvegardes.

## Article 6 : Limitation des responsabilités

6.1. Le Client reconnaît que le Prestataire ne peut être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit (directs, indirect) qui pourraient découler de l'utilisation par le Client, des membres de son équipe ou des tiers autorisés par lui du service « BaaS MS 365 ».

6.2. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de suppression de données, perte de données ou de non-stockage des données liés à une mauvaise politique de sauvegarde mise en place par le Client.

6.3. Si elle venait à être engagée pour toute autre raison au titre du Contrat, en aucun cas la responsabilité totale du Prestataire envers le Client ne pourrait excéder le montant total payé par le Client pour la solution « BaaS MS 365 » au cours du semestre précédant l'événement à l'origine de la réclamation.

## Article 7 : Confidentialité

7.1. Le Prestataire s'engage à traiter toutes les informations fournies par le Client dans le cadre de la solution « BaaS MS 365 » avec la plus grande confidentialité.

7.2. Les informations communiquées dans l'interface de « BaaS MS 365 » et toute autre information sensible ou confidentielle ne seront pas divulguées à des tiers non autorisés.

Date, signature et cachet